



S'agit il d'un abus de faiblesse

Par **Claude Gentil**, le **22/07/2009** à **13:43**

Bonjour,

Mes parents handicapés sont suivi par un cabinet infirmier pour le "nursing" et les soins à domicile.

Une infirmière en a profité pour vendre à mes parents et plus particulièrement à ma mère plus influençable, différents produits allant du "bracelet magnétique" à une carafe filtrante chère par rapport au commerce, en passant par un bassin bouillonnant pour les pieds , ...

Evidemment mes parents faisaient toute confiance à la soignante et c'est mon neveu, étudiant en médecine, qui a attiré leur attention en mettant en doute l'efficacité thérapeutique des objets vendus.

Peut on considérer qu'il s'agisse d'un abus de faiblesse ?

D'autre part, ils ont signalé, ainsi que d'autres patients, à la CPAM que la même infirmière facturait des actes non effectués.

Meilleures salutations

Claude Gentil